

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00690

Numéro SIREN : 810 607 184

Nom ou dénomination : PROVENCE AUTO PASSION

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2018 sous le numéro de dépôt 1585



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01042016	et clos le	31032017	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation autonome (art. 209-0 B) (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-1, quinquième, C du CGI)			Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD		
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
PROVENCE AUTO PASSION SARL	CHEMIN DE LA REINE JEANNE CASTEL MONTAIGUET 13090 AIX EN PROVENCE
SIRET 8 1 0 6 0 7 1 8 4 0 0 0 1 9	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	Déficit	22 019
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des Impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil
AUREC SARL 11 BD DE LA GRANDE THUMINE PARC D'ARIANE 13090 AIX EN PROVENCE 04.42.95.20.23	
Nom et adresse de l'Etat ou du territoire conventionné	Date: 28/06/2017 Qualité et nom du signataire: LIEGER CHRISTIAN Signature
	Lieu: AIX EN PROVENCE Gérant

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »)

Désignation de l'entreprise PROVENCE AUTO PASSION SARL				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise CHEMIN DE LA REINE JEANNE				13090 AIX EN PROVENCE		
Numéro SIRET * 8 1 0 6 0 7 1 8 4 0 0 0 1 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2				Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 1 7		
				Exercice N-1 clos le 3 1 0 3 2 0 1 6		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	250	760	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	801	801	
	Total I (5)	044	048	1 406	1 561	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062	222 104	370 560
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	332
Autres * (3)			072	074	65 717	6 152
Valeurs mobilières de placement		080	082			
Disponibilités		084	086	21 090	86 391	
Charges constatées d'avance *		092	094			
Total II		096	098	309 243	551 963	
Total général (I+II)		110	112	310 899	553 523	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		205 000	205 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		14 664		
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		(23 224)	14 664	
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142		196 440	219 664	
	Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 936	789	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	100 449	111 273	333 070	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176		114 209	333 859	
	Total général (I + II + III)	180		310 649	553 523	
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, 303, 304 de la loi n° 2017-133 du 27 septembre 2017)		Désignation de l'entreprise		PROVENCE AUTO PASSION SARL		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 0 3 2 0 1 7		13 1 0 3 2 0 1 6			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	1 396 796		1 307 609		
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
		services *		217		218	52 327		10 495		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222						
	Production immobilisée *				224						
	Subventions d'exploitation reçues				226						
	Autres produits				230	14 744			13		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		1 463 867		1 318 116			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	1 164 195		1 569 484			
	Variation de stock (marchandises) *				236	148 456		(370 560)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240						
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242	98 135		75 868			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1 682		1 179			
	Rémunérations du personnel *				250	23 713		19 299			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2 456		2 112			
	Dotations aux amortissements *				254	155		95			
	Dotations aux provisions				256						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	307		(23)			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)				264		1 485 612		1 297 453			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		(21 745)		20 663			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280						
	Produits exceptionnels	(IV)			290	14 139					
	Charges financières	(V)			294	399		3 597			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	15 218				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348								
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)			306			2 402			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310		(23 224)		14 664		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312			314	23 224		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles *				322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		2 958				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997						
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44. quinquies)	127			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Crédence due au report en arrière du déficit	346			
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655									
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352			354	22 019		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370			372	22 019			

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : PROVENCE AUTO PASSION SARL

31/03/2017

Détail des réintégrations diverses		
pénalités amendes		2 694
Reprise prov cice n-1		264
Total des réintégrations diverses	330	2 958

Détail des déductions diverses		
Prov cice 2017		552
Cice 2016		1 201
Total des déductions diverses	350	1 753

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : PROVENCE AUTO PASSION SARLNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	607	442		444		446	607	607
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	248	472		474		476	248	248
Immobilisations financières		480	801	482		484		486	801	801
TOTAL		490	1 656	492		494		496	1 656	1 656

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	59	532	123	534		536	182
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles		560	36	562	32	564		566	68
TOTAL		570	95	572	155	574		576	250

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

PROVENCE AUTO PASSION SARL

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	22 019
Total des déficits restant à reporter	870	22 019

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	94 925
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	89 442
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/03/2017

[illegible]

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

 Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

 Désignation de l'entreprise : PROVENCE AUTO PASSION SARL

 Néant ☐ *

 Exercice ouvert le : 01/04/2016 et clos le : 31/03/2017 Durée en nombre de mois 12
I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	1 396 796
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	52 327
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	991
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	13 752
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	1 463 867

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	1 164 195
Variation de stock (marchandises)	122	148 456
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	84 064
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	307
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	1 397 022

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	66 844
---	-----	--------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	66 844
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	1 462 876
Période de référence du 024 01/04/2016 au 160 31/03/2017		
Date de cessation	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 1 7

N° SIRET 8 1 0 6 0 7 1 8 4 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PROVENCE AUTO PASSION SARL

ADRESSE (voie) CHEMIN DE LA REINE JEANNE CASTEL MONTAIGUET

CODE POSTAL 13090 VILLE AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	200 000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination FAMILY INVEST

N° SIREN (si société établie en France) 810089607 % de détention 97.56 Nb de parts ou actions 200 000

Adresse : N° Voie LE MOLLAROUT BT D2

Code postal 13090 Commune AIX EN PROVENCE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 3 2 0 1 7

N° SIRET

8 1 0 6 0 7 1 8 4 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

PROVENCE AUTO PASSION SARL

ADRESSE (voie)

CHEMIN DE LA REINE JEANNE CASTEL MONTAIGUET

CODE POSTAL

13090

VILLE

AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/03/2017 12	31/03/2016 12	Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		605	760	155	20.40
21500000	INSTALL. TECHNIQUES, MATERIEL	607	607		
21830000	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL	88	88		
21840000	MOBILIER	160	160		
28150000	AMORT. DES INSTALL. TECHNIQUES	182	59	123	208.37
28183000	AMORT.DU MATERIEL DE BUREAU	55	25	30	120.77
28184000	AMORT.DU MOBILIER	13	11	2	17.44
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		801	801		
27500000	DEPOT DE GARANTIE	801	801		
TOTAL I		1 406	1 561	155	9.93
MARCHANDISES		222 104	370 560	148 456	40.06
37000000	STOCK DE VO	222 104	370 560	148 456	40.06
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		332	88 859	88 527	99.63
41000000	CLIENTS	177		177	
41100000	CLIENTS	155	88 859	88 704	99.83
AUTRES CREANCES		65 717	6 152	59 565	968.24
40000000	FOURNISSEURS	296	2 860	2 564	89.63
40100000	FOURNISSEURS	35		35	
44400000	ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE	1 201		1 201	
44566000	TVA DEDUCTIBLE/ABS	3 630		3 630	
44580000	TVA A REGULARISER	3	3 028	3 025	99.91
44870000	ETAT PRODUITS A RECEVOIR	552	264	288	109.09
46720000	DEBITEURS CHRISBI'S	60 000		60 000	
DISPONIBILITES		21 090	86 391	65 301	75.59
51200000	LE CREDIT LYONNAIS	19 311	84 625	65 314	77.18
53000000	CAISSE	1 779	1 766	14	0.77
TOTAL II		309 243	551 963	242 719	43.97
TOTAL GENERAL		310 649	553 523	242 874	43.88

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N 31/03/2017 12	Exercice N-1 31/03/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		205 000	205 000		
10130000 CAPITAL SOCIAL(SOUSCRIT,APPELE		205 000	205 000		
RESERVE LEGALE		14 664		14 664	
10610000 RESERVE LEGALE		14 664		14 664	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		23 224	14 664	37 888	258.37
TOTAL I		196 440	219 664	23 224	10.57
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		2 936	789	2 147	272.20
40000000 FOURNISSEURS			149	149	100.00
40100000 FOURNISSEURS		2 936	639	2 296	359.20
AUTRES DETTES		111 273	333 070	221 797	66.59
42100000 SALAIRE MR LEYDET		825		825	
42120000 SALAIRE MME LEGER		1 154		1 154	
42820000 CONGES A PAYER			1 693	1 693	100.00
43100000 URSSAF		2 549	1 936	613	31.66
43300000 IRP AUTO		1 319		1 319	
43720000 MUTUELLES			214	214	100.00
43730000 CAISSE RETRAITE NON CADRES			437	437	100.00
43820000 CH/PROV.CONGES PAYES			269	269	100.00
43860000 ORGANISMES SOCIAUX CH A PAYER			229	229	100.00
44200000 CARTES GRISES RECOUV SUR TIERS			4 298	4 298	100.00
44400000 ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE			1 610	1 610	100.00
44550000 TVA A DECAISSER	184	12 745	12 561	184	98.56
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	4 793	400	4 393	400	NS
45510000 C/CRT FAMILY INVEST	100 427	305 987	205 560	67 187	67.18
45520000 C/CRT LEYDET FREDERIC	22	22			
45580000 ASSOCIES COMPT COURANTS INT CO		1 610	1 610	100.00	
46710000 LEGER REMI			1 621	1 621	100.00
TOTAL III		114 209	333 859	219 650	65.79
TOTAL GENERAL		310 649	553 523	242 874	43.88

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/03/2017 12	31/03/2016 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	1 396 796	1 307 609	89 187	6.82
70700000 VENTES DE MARCHANDES		191 544	191 544	100.00
70700100 VENTES VEHICULES OCCASIONS	836 933		836 933	
70700110 VENTES VEHICULES SANS MARGE	171 550		171 550	
70700200 VENTES VEHICULES SOUMIS TVA	388 314		388 314	
70712000 VENTES VO NON TAX		1 013 095	1 013 095	100.00
70713000 MARGE TAX SUR VO		102 971	102 971	100.00
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	52 327	10 495	41 833	398.62
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	11 581	7 097	4 484	63.18
70610000 COMMISSION SUR VENTES		1 875	1 875	100.00
70612000 INDEM CONVOITURAGE N SOUMI TVA		95	95	100.00
70820000 COMMISSIONS ET COURTAGES	4 518	1 427	3 091	216.63
70851000 FRAIS CARTE GRISE	21 633		21 633	
70851100 FRAIS GARANTIE	2 152		2 152	
70860000 MALUS	12 443		12 443	
AUTRES PRODUITS	14 744	13	14 731	NS
75810000 COMMISSIONS SOUMISES		13	13	100.00
75820000 AUTRES PRODUITS	991		991	
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	648		648	
79110000 TRANSFERT DE CHARGES CG	13 105		13 105	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 463 867	1 318 116	145 751	11.06
ACHATS DE MARCHANDISES	1 164 195	1 569 484	405 289	25.82
60700000 ACHATS V.O	216 104	201 745	14 358	7.12
60700003 VEHICULE VO AVEC TVA VENDU	367 532		367 532	
60701000 ACHATS V.O VENDUS AVEC MARGE	766 719		766 719	
60701100 ACHATS V.O VENDUS SANS MARGE	178 400		178 400	
60710012 VENTES VO STOCK N-1	364 560		364 560	
60712000 ACHATS VO NON TAX		1 302 034	1 302 034	100.00
60740000 ACHATS VO INTRACOM EXO		65 704	65 704	100.00
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	148 456	370 560	519 017	140.06
60370000 VARIATION STOCK MARCHANDISES	15 917	15 917	31 833	200.00
60371200 VAR STOCK VO NON TAX	132 540	354 644	487 183	137.37
AUTRES CHARGES EXTERNES	98 135	75 868	22 267	29.35
60400000 PRESTATIONS / VEHICULES OCC	30 939		30 939	
60610000 GAZ ET ELECTRICITE	713	122	590	482.20
60615000 CARBURANT ESSENCE	8 688	1 801	6 887	382.38
60616000 CARBURANT TVA DED		2 159	2 159	100.00
60630000 FOURNITURES D'ENTRETIEN & PETI	3 188	2 097	1 090	51.98
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	273	115	158	136.87
61320000 LOYERS	13 370	6 067	7 304	120.39
61350000 LOCATION MOBILIERE	700		700	
61400000 CHARGES LOCATIVES	1 507	210	1 297	617.62
61550000 ENTRETIEN VEHICULES		37 878	37 878	100.00
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	3 618	6 487	2 869	44.23
61612000 GARANTIE GRAS SAVOIE	3 598		3 598	
61800000 DOCUMENTATION	121		121	
62220000 COMMISSIONS SUR VENTES	5 239		5 239	
62260000 HONORAIRES	6 109	5 017	1 092	21.76
62270000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENT	17		17	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/03/2017 12	Exercice N-1 31/03/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
62300000 PUBLICITE PROPAGANDE PUBLICATI	6 771	3 868	2 903	75.07
62410000 TRANSPORT/ACHATS	6 451	6 434	16	0.25
62510000 FRAIS DEPLACEMENT	2 608		2 608	
62570000 FRAIS DE RECEPTION	1 080	1 438	358	24.88
62600000 FRAIS POSTAUX	483	190	293	153.87
62610000 TELEPHONE	1 011	480	530	110.33
62620000 FRAIS INTERNET	94		94	
62700000 SERVICES BANCAIRES(COMMISSIONS	1 437	1 503	66	4.41
62810000 COTISATIONS PROFESSIONNELLES	120		120	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	48 196	1 179	47 017	NS
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	108	90	18	20.16
63130000 FORMATION CONTINUE	167	139	28	20.29
63510000 PREFECTURE	41 948		41 948	
63511010 CFE	1 682	400	1 282	320.50
63512000 FRAIS CONFORMITE	190		190	
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT TIMBRE		550	550	100.00
63580000 AUTRES IMPOTS	4 100		4 100	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	23 713	19 299	4 414	22.87
64110000 SALAIRES BRUTS	24 819	17 606	7 213	40.97
64120000 CONGES PAYES	1 693	1 693	3 386	200.00
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	587		587	
CHARGES SOCIALES	2 456	2 112	344	16.31
64510000 URSSAF	1 567	318	1 249	392.14
64520000 COTISATINS MUTUELLES		765	765	100.00
64530000 RETRAITE SALARIES	2 646	1 061	1 586	149.54
64540000 ASSEDIC		755	755	100.00
64582000 CHARGES SOC / CONGES A PAYER	269	269	538	200.00
64590000 CREDIT D IMPOT CICE		1 056	1 056	100.00
64900000 CREDIT IMPOT CICE	1 489		1 489	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	155	95	60	62.58
68110000 DOT.AUX AMORT.DES IMMOB.	155	95	60	62.58
AUTRES CHARGES	307	23	330	NS
65410000 CREANCES IRRECouvrables	307		307	
65800000 AUTRES FRAIS DIVERS DE GESTION		23	23	100.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 485 612	1 297 453	188 159	14.50
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	21 745	20 663	42 408	205.23
PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 139		14 139	
77180000 PRODUITS EXCEPT./OPERAT.GESTIO	13 866		13 866	
77200000 PRODUITS / EXCERCICES ANTERIEU	272		272	
CHARGES FINANCIERES	399	3 597	3 198	88.90
66150000 INTERETS DES CC DEPOT CREDIT		3 597	3 597	100.00
66160000 AGIOS	399		399	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/03/2017 12	Exercice N-1 31/03/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 218		15 218	
67120000 PENALITES	2 695		2 695	
67180000 CHARGES EXCEPTIONNELLES /GEST	12 524		12 524	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		2 402	2 402	100.00
69500000 IMPOTS/LES BENEFICES		2 402	2 402	100.00
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	23 224	14 664	37 888	258.37

Date 29/06/2017	Tableau de cohérence des liasses fiscales Client 000629 PROVENCE AUTO PASSION SARL CHEMIN DE LA REINE JEANNE CASTEL MONTAIGUET 13090 AIX EN PROVENCE	Référence	Page 1
Collaborateur GF NA NA		Exercice 01/04/2016 31/03/2017	

PROVENCE AUTO PASSION SARL
CHEMIN DE LA REINE JEANNE
CASTEL MONTAIGUET
13090 AIX EN PROVENCE

ANNEXES FISCALES AU 31/03/2017

AUREC SARL
11 BD DE LA GRANDE THUMINE
PARC D'ARIANE
13090 AIX EN PROVENCE
04.42.95.20.23

ANNEXES FISCALES

SOMMAIRE

CA17	- Produits à recevoir
CA18	- Charges à payer
1330	- Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
2069-RCI	- Réductions et crédits d'impôts de l'exercice
2079-CICE	- Crédit d'impôt compétitivité des entreprise

CA17 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	
---------------------------------------	--

Désignation de l'entreprise : PROVENCE AUTO PASSION SARL

31/03/2017

[illegible]

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : PROVENCE AUTO PASSION SARL

31/03/2017

[illegible]

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)
Au titre de 2016**

Dénomination de l'entreprise	PROVENCE AUTO PASSION SARL													
N° SIRET de l'établissement principal	8	1	0	6	0	7	1	8	4	0	0	0	1	9
Adresse	N°													
	Voie		CHEMIN DE LA REINE JEANNE											
	Code postal		1	3	0	9	0							
	Commune		AIX EN PROVENCE											
Code Activité	4	5	1	1	Z									
Activité														

A	Date	Signature
AIX EN PROVENCE	28/06/2017	LEGER CHRISTIAN

I. GÉNÉRALITÉS

Période de référence (JJMMAAAA)	0	1	/	0	4	/	2	0	1	6	au	3	1	/	0	3	/	2	0	1	7
------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Entreprises mono établissement et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (chantiers, missions, ...). Si vous remplissez ces conditions, vous pouvez compléter le cadre CVAE de votre déclaration de résultat. Vous serez dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE. Veuillez cocher cette case

A1

x

Date de cessation	W	W			/			/				
-------------------	---	---	--	--	---	--	--	---	--	--	--	--

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur ajoutée	A2	66 844
Chiffre d'affaires de référence	A3	1 462 876
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	

SIREN de la société tête de groupe A0

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

Exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017									
Dénomination de l'entreprise : PROVENCE AUTO PASSION SARL								Néant	
SIREN de l'entreprise		8 1 0 6 0 7 1 8 4		PME au sens communautaire			Cocher la case		
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés						Cocher la case			
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :									
SIREN de la société déclarante									
Dénomination de la société mère :									
SIREN de la société mère									
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)									
CREANCES REPORTABLES									
Réduction d'impôt en faveur du mécénat									
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen									
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6 %] + [ligne 2 x 9 %] + [(ligne 3 x 6 %) + {ligne 4 x 9 %}] x 10/90 + ligne 5)								1 201	
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM									
Dont préfinancement									
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (1) hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM								1	20 020
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM								2	.
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-3 du code du travail. (2)								3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail								4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés								5	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE									
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise									
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés									
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage									
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs									
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)									
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement									
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 quaterdecies du CGI)									
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés									
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice									
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES									
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)									

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Exercice clos le : 31/03/2017

Dénomination de l'entreprise :	PROVENCE AUTO PASSION SARL	N° Siret :	81060718400019
Adresse :	CHEMIN DE LA REINE JEANNE CASTEL MONTAIGUET 13090 AIX EN PROVENCE		
Ancienne adresse de l'entreprise en cas de changement			

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés : ☐

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT		ANNEE CIVILE 2016
Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au mois de décembre ou au dernier trimestre)	1	20 020
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6.0 %)	2	1 201.00
Montant total des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3a	
Montant de la majoration prévue à l'article L.3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6.0 %) x 100/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	1 201.00
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6	1 201.00

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES				
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n°SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3
TOTAL		7		

III - CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES				
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n°SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3
TOTAL				

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

(S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe, y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG)

IV - 1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu):

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part de la participation) (report de la ligne 2 ou 4)	8	1 201.00
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	9	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 10: - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est négatif ou égal à zéro.	10	1 201.00
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 + ligne 10)	11	1 201.00

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n° 2079-CICE-SD déposées pour les sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	13	
Montant du crédit d'impôt disponible. Reporter en ligne 14 le résultat du calcul (ligne 12 - 13) s'il est positif, zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans les sociétés de personnes ou groupements assimilés)(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe + ligne 14)	15	

IV - 2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	17	1 201

IV - 3. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

Reporter le montant du crédit déterminé ligne 6, ainsi que les montants portés en lignes 9,10 et 11 sur la déclaration n°2042-C.

IV - 4. Mobilisation de la créance auprès d'un établissement de crédit

Montant de la créance dont la mobilisation est demandée	18	
---	----	--

PROVENCE AUTO PASSION
Société à responsabilité limitée au capital de 205.000 €
Siège social : Castel Montaignet Chemin de la Reine Jeanne
13090 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PCE 81060718400019

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

Le trente juin deux mille dix-sept à 19 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian LEGER, gérant. Le Président constate que sont présents :

SARL Family Invest représentée par M Christian LEGER	titulaire de 200 000 parts
Monsieur Frédéric LEYDET	titulaire de 5 000 parts

Le Président constate que les associés présents possèdent 205 000 parts sociales sur les 205 000 parts composant le capital social et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- Les statuts de la société ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2017 ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des projets de résolutions ;
- Divers documents

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ; distribution des dividendes ;

ca

- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Questions divers ;
- Pouvoirs à conférer

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2017 lesquels font apparaître un déficit de 22 019 euros.

Elle approuve en outre les mesures ou opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Elle donne en conséquence, au gérant, quitus de sa mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 22 019 euros de la manière suivante :

22 019 euros au compte report à nouveau

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale indique que la gérance n'a pas été rémunérée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

le gérant
A. LEGEN *christian*
